

Québec, le 10 octobre 2024

Monsieur Gilles Bédard
Directeur général
Fédération québécoise de tir
C. P. 72039
Bois-des-Filions (Québec) J6Z 4N9

Objet : Possibilité d'ajouter un contingent « Relève » à vos athlètes identifiés au MEQ

Monsieur le Directeur général,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que, conformément aux normes du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) 2022-2025, vous pourrez prévoir l'identification d'un contingent d'athlètes de niveau « Relève » pour le reste du présent cycle du PSDE.

À partir de maintenant, votre contingent d'athlètes de niveau « Relève » pourra compter le même nombre d'athlètes que votre contingent de niveau « Élite ». Ainsi, pour la discipline de *tir*, le contingent de niveau « Relève » pourra compter 6 athlètes masculins et 6 athlètes féminines.

Nous sommes conscients du fait que cette nouvelle générera une cascade d'étapes. Votre nouveau contingent sera en vigueur à la suite de l'approbation des éléments suivants :

- Votre document des critères d'identification devra être mis à jour et être conforme aux exigences en matière d'identification des athlètes. L'ajout du contingent de niveau « Relève » devra comporter les éléments d'information suivants :
 - o l'admissibilité des athlètes;
 - o les critères objectifs devant être atteints;
 - o le niveau d'engagement requis correspondant au niveau « Relève » selon votre modèle de développement de l'athlète.
- La situation est exceptionnelle et nous comprenons qu'elle suscite un enjeu par rapport au processus d'identification dans les disciplines touchées. La façon de procéder à l'identification des athlètes de ce nouveau contingent est à votre discrétion. Nous vous encourageons certainement à adopter un processus transparent et équitable envers les athlètes ciblés par cette possibilité. Une identification rétroactive des athlètes peut remonter jusqu'au 1^{er} janvier 2024.
- La base de données SGAI a été rafraîchie pour votre organisation afin que vous puissiez faire l'entrée des athlètes admissibles une fois que votre processus d'identification sera terminé.

Pour faciliter votre démarche, veuillez-vous référer au [Cadre normatif du PSDE en ligne](#), à l'annexe A - Identification des athlètes et à l'annexe B - Principales définitions, de la page 39 à la page 44 du document.

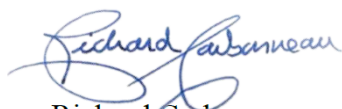
...2

Enfin, les partenaires pertinents pour le soutien périphérique des athlètes identifiés auprès du MEQ ont aussi été informés de ce changement. Ils seront prêts à accueillir cette nouvelle vague d'athlètes pour leur offrir le soutien mérité et auquel ils ont droit.

Nous espérons que cette nouvelle sera accueillie favorablement et que cette mesure permettra de propulser davantage de jeunes athlètes vers l'atteinte de leurs objectifs et l'accomplissement de leurs rêves.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe du PSDE par courriel à psde@education.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.



Richard Carbonneau
Directeur